



N°2023

/MSJE/SG

Ouagadougou, le 14 NOV 2023

## COMMUNIQUE

### Relatif à l'ouverture des inscriptions de la session 2024 de l'examen du Brevet Professionnel de Technicien Spécialisé (BPTS)

Le Secrétaire Général du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi informe le public et en particulier les apprenants des centres de formation professionnelle et les professionnels des métiers concernés que les inscriptions à l'examen du contrôle des compétences professionnelles pour l'obtention du brevet professionnel de technicien spécialisé (BPTS) session 2024, sont ouvertes et se déroulent du **1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus**. L'examen se déroulera dans le centre d'examen unique de Bobo-Dioulasso et les métiers concernés sont :

- Administrateur de réseau informatique ;
- Dessinateur industriel ;
- Mainteneur des équipements industriels de production et de surveillance ;
- Mécanicien d'usine ;
- Mécatronicien ;
- Spécialiste réseau télécom.

#### Conditions de participation

Peut être candidat à l'examen du BPTS, toute personne titulaire du BPT ou ayant un niveau d'instruction de la classe de terminale ou du BAC et ayant suivi une formation professionnelle d'une durée de deux (02) ans au moins dans le métier concerné par la présente session.

Peuvent également postuler au BPTS, les professionnels titulaires du BPT et ayant trois (03) années au moins d'expérience professionnelle dans l'exercice de l'un des métiers concernés par la présente session.

Les titulaires du BPT 2023 ne sont pas autorisés à se présenter. Les candidats au BPTS, session 2024 ne sont pas autorisés à postuler au CQP, BQP ou BPT, session 2024.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- un (01) extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance. *(la photocopie légalisée n'est pas recevable)* ;
- ~~- une (01) photocopie simple de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement~~ supplétif d'acte de naissance pour archivage à la Direction Régionale de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (DRJFPE) ;
- une (01) photocopie légalisée de la CNIB, de la carte consulaire, de la carte de réfugié ou du passeport ;
- deux (02) exemplaires de la fiche individuelle de candidature *(à retirer dans les différentes DRJFPE)* ;
- une (01) photocopie légalisée du diplôme ou de l'attestation du BPT, du BAC ou d'une attestation de niveau terminale pour les apprenants des centres de formation professionnelle ;
- deux (02) photos d'identité identiques récentes *(à coller sur les deux fiches individuelles de candidature)* ;
- une (01) attestation de stage ou de travail ou tout autre document pour les professionnels justifiant une expérience professionnelle d'au moins trois ans *(la photocopie légalisée est recevable)* ;
- la somme de **dix mille (10000) Francs CFA** représentant les frais d'inscription.

Les inscriptions sont recevables dans les DRJFPE.

Les candidats provenant de localités qui n'abritent pas de jury dans leur métier peuvent s'inscrire et prendre les dispositions pour composer dans un autre centre d'examen abritant un jury dans leur métier.

Les épreuves sont administrées en français. Par conséquent, les candidats doivent savoir lire et écrire dans ladite langue.

Diffusion :

- Radio Nationale

